

2023-0778  
23-03-07

(Left Panel)

(ÉTIQUETTE DU CONTENANT)

(Insert Red Maple Leaf)

USAGE EXTÉRIEUR EXCLUSIVEMENTR

**RODENTICIDE EN COMPRIMÉS RONDS PHOSTOXIN® DE DEGESCH**

Comprimés ronds contenant du phosphore d'aluminium  
N° de brevet can. 684779

Pour la suppression des marmottes communes (*siffleux*)  
et des spermophiles de Richardson

**LIRE ENTIÈREMENT L'ÉTIQUETTE, LE MANUEL DE L'OPÉRATEUR ET  
LES CONSEILS POUR LA PRÉPARATION D'UN  
PROJET DE GESTION DE LA FUMIGATION AVANT L'EMPLOI.**

**CE PRODUIT NE PEUT ÊTRE UTILISÉ QU'AVEC UN  
PLAN DE GESTION DE LA FUMIGATION DÉTAILLÉ.**

**USAGE EN MILIEU RÉSIDENTIEL STRICTEMENT INTERDIT**

**USAGE RESTREINT**

SEULS UN OPÉRATEUR ACCRÉDITÉ/CERTIFIÉ OU UNE PERSONNE  
DÛMENT FORMÉE TRAVAILLANT SOUS LA SUPERVISION DIRECTE  
D'UN OPÉRATEUR SONT AUTORISÉS À UTILISER CE PRODUIT.

Un Plan de gestion de la fumigation doit être mis par écrit AVANT TOUT TRAITEMENT.

\*GARANTIE : 55 % DE PHOSPHURE D'ALUMINIUM

N° D'HOMOLOGATION : 16351  
*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

**DANGER (INSERT SKULL & CROSSBONES) POISON**

Contenu net : 333 comprimés ronds  
Poids net : 1000 g

Fabriqué par :  
**DEGESCH America, Inc.**  
P. O. Box 116  
153 Triangle Drive  
Weyers Cave, VA 24486  
EPA EST. 40285-VA-01  
Téléphone : 540-234-9281 ou 1-800-330-2525  
Télécopieur : 540-234-8225  
Internet : [www.degeschamerica.com](http://www.degeschamerica.com)  
Courriel : [degensch@degenschamerica.com](mailto:degensch@degenschamerica.com)

Distribué par :  
**DEGESCH CANADA**  
8685 Rue Lafrenaie  
Saint Leonard, QC  
CANADA H1P 2B6  
Téléphone : 514-852-3010

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur l'étiquette. Une utilisation non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

## **NATURE DE LA RESTRICTION**

L'utilisation de ce produit est RESTREINTE en raison de la toxicité aiguë élevée, par inhalation, du phosphore d'hydrogène gazeux (phosphine, PH<sub>3</sub>) qui se forme lorsque le produit est exposé à l'humidité de l'air.

La vente au détail de ce produit et son utilisation ne sont permises que lorsque l'utilisateur détient un certificat ou un permis approprié pour l'application de pesticides reconnu par les autorités de la province ou du territoire où le pesticide sera appliqué, ou lorsque l'utilisateur est un employé formé conformément au Manuel de l'opérateur. L'employé doit travailler sous la supervision directe de l'opérateur qui détient un certificat ou un permis approprié, et en sa présence constante. Ne pas utiliser ce produit autrement que selon la manière autorisée. Consulter les autorités locales de réglementation en matière de pesticides pour savoir quels permis sont nécessaires.

Ce produit s'accompagne d'une étiquette approuvée, d'un Manuel de l'opérateur et des Conseils pour la préparation d'un Projet de gestion de la fumigation. **LIRE ET COMPRENDRE L'INTÉGRALITÉ DE L'ÉTIQUETTE ET DU MANUEL DE L'OPÉRATEUR.** Toutes les sections de l'étiquette et du manuel sont d'égale importance et permettent une utilisation sécuritaire et efficace du produit. Veuillez communiquer avec le fabricant si vous avez des questions ou si vous ne comprenez pas une partie de cette étiquette ou du Manuel de l'opérateur.

## **NE PAS APPLIQUER À L'INTÉRIEUR.**

**IL EST STRICTEMENT INTERDIT D'UTILISER CE PRODUIT À 500 MÈTRES OU MOINS DES ZONES RÉSIDENTIELLES, comme les maisons unifamiliales (sauf les maisons de ferme), les immeubles d'habitation, les centres d'hébergement et de soins de longue durée, les écoles, les garderies, les hôpitaux, les résidences services, les cliniques internes, les centres de détention, les terrains de sport, les terrains de golf, les cimetières, les parcs et les aires de loisirs.**

Pour les sites d'application indiqués dans le mode d'emploi concernant les terriers de rongeurs : **NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT DANS DES RÉSEAUX DE TERRIERS SITUÉS À 30 MÈTRES OU MOINS DE BÂTIMENTS QUI SONT, OU PEUVENT ÊTRE, OCCUPÉS PAR DES HUMAINS OU DES ANIMAUX DOMESTIQUES** et dont les terres sont régies par le propriétaire ou l'exploitant du site d'application. **NE PAS APPLIQUER DANS DES TERRIERS DONT LES ENTRÉES SE SITUENT EN DESSOUS OU À L'INTÉRIEUR DE BÂTIMENTS OCCUPÉS. NE PAS UTILISER DANS DES ESPACES ALORS QU'ILS SONT OUVERTS AU PUBLIC.**

Porter un appareil de protection respiratoire approprié pour l'application du produit, la prise en charge des déversements et leur nettoyage, ainsi que pour la surveillance de la zone traitée après le traitement. Il faut porter au minimum un appareil de protection respiratoire à épuration d'air à masque intégral (masque à gaz) homologué par le NIOSH, équipé d'une boîte filtrante en mentonnière installée à l'avant ou à l'arrière et homologuée contre le phosphore d'hydrogène gazeux.

Pour éviter toute exposition accidentelle, ce produit doit être entreposé loin des habitations, des lieux d'hébergement des animaux et des aires de travail normales. Entreposer le produit dans une pièce froide et sèche, équipée d'une serrure et d'un système de ventilation. Installer des pancartes d'avertissement pour prévenir l'accès des enfants et des personnes non autorisées.

Ce produit est très toxique pour les oiseaux et les mammifères. Pour éviter l'empoisonnement involontaire d'espèces en voie de disparition, d'espèces menacées ou d'espèces vulnérables, ne pas appliquer ce produit sans s'assurer que le terrier, la tanière ou les galeries sont habités par l'espèce nuisible ciblée.

Un Plan de gestion de la fumigation doit être mis par écrit **AVANT TOUT TRAITEMENT.**

## PRÉCAUTIONS

Dégage des gaz très nocifs.

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET PRÉVENIR L'ACCÈS DU PERSONNEL NON AUTORISÉ.**

**Mortel en cas d'inhalation, d'ingestion ou d'absorption par les yeux ou la peau.**

**NE PAS inhaler les poussières ni les gaz.**

**NE PAS ingérer les comprimés ni les poussières.**

**ÉVITER tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.**

**NE PAS manger, boire, ni fumer en manipulant le produit.**

Au contact de l'humidité, le **RODENTICIDE EN COMPRIMÉS RONDS PHOSTOXIN® DE DEGESCH** dégage du phosphure d'hydrogène (phosphine, PH<sub>3</sub>) un gaz toxique. **Il est interdit d'empiler des comprimés ou d'y ajouter du liquide. Une inflammation spontanée peut se produire au contact de liquides tels que l'eau, les acides ou d'autres produits chimiques.**

Porter un vêtement ample à manches longues, un pantalon, des chaussures et des chaussettes ainsi que des gants secs faits de coton ou de tout autre matériau respirant pour manipuler le **RODENTICIDE EN COMPRIMÉS RONDS PHOSTOXIN® DE DEGESCH**. Après la fumigation, retirer tous les vêtements protecteurs, vérifier qu'aucun comprimé ne s'y trouve, les aérer dans un endroit bien ventilé, puis les laver à fond, séparément, avant de les porter de nouveau.

Porter un appareil de protection respiratoire approprié pour l'application du produit, la prise en charge des déversements et leur nettoyage, ainsi que pour la surveillance de la zone traitée après le traitement. Il faut porter au minimum un appareil de protection respiratoire à épuration d'air à masque intégral (masque à gaz) homologué par le NIOSH, équipé d'une boîte filtrante en mentonnière installée à l'avant ou à l'arrière et homologuée contre le phosphure d'hydrogène gazeux.

Il faut disposer d'un nombre suffisant d'appareils respiratoires autonomes (ARA) homologués par le NIOSH, équipés d'un masque intégral et fonctionnant en mode de pression à la demande ou en tout autre mode de pression positive, pour les situations d'urgence ou pour évacuer les lieux lorsque les conditions présentent un danger immédiat pour la vie ou la santé (DIVS).

Toujours ouvrir le **RODENTICIDE EN COMPRIMÉS RONDS PHOSTOXIN® DE DEGESCH** à ciel ouvert. Au moment d'ouvrir la cartouche de produit, tourner celle-ci vers la direction opposée au corps et au visage et dévisser lentement le couvercle. Ne jamais ouvrir ces contenants dans une atmosphère inflammable, même si le risque d'inflammation spontanée est très faible. Si le contenant scellé du **RODENTICIDE EN COMPRIMÉS RONDS PHOSTOXIN® DE DEGESCH** se casse, l'eau ou l'humidité peut causer une libération soudaine de phosphure d'hydrogène qui, sous certaines conditions, peut être inflammable.

**NE PAS APPLIQUER À L'INTÉRIEUR.**

**IL EST STRICTEMENT INTERDIT D'UTILISER CE PRODUIT À 500 MÈTRES OU MOINS DES ZONES RÉSIDENTIELLES**, comme les maisons unifamiliales (sauf les maisons de ferme), les immeubles d'habitation, les centres d'hébergement et de soins de longue durée, les écoles, les garderies, les hôpitaux, les résidences services, les cliniques internes, les centres de détention, les terrains de sport, les terrains de golf, les cimetières, les parcs et les aires de loisirs.

Pour les sites d'application indiqués dans le mode d'emploi concernant les terriers de rongeurs : **NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT DANS DES RÉSEAUX DE TERRIERS SITUÉS À 30 MÈTRES OU MOINS DE BÂTIMENTS QUI SONT, OU PEUVENT ÊTRE, OCCUPÉS PAR DES HUMAINS OU DES ANIMAUX DOMESTIQUES** et dont les terres sont régies par le propriétaire ou l'exploitant du site d'application. **NE PAS APPLIQUER DANS DES TERRIERS DONT LES ENTRÉES SE SITUENT EN DESSOUS OU À L'INTÉRIEUR DE BÂTIMENTS OCCUPÉS. NE PAS UTILISER DANS DES ESPACES ALORS QU'ILS SONT OUVERTS AU PUBLIC.**

Vol de produit : Déclarer sans délai tout vol de fumigants à base de phosphure métallique au service de police local. Le titulaire d'homologation doit être informé de tout incident mettant en cause son produit.

## **DANGERS ENVIRONNEMENTAUX**

Toxique pour les oiseaux et les mammifères. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable et en eau d'irrigation ou les habitats aquatiques comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les milieux humides pendant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Afin d'éviter l'empoisonnement involontaire d'espèces en voie de disparition, d'espèces menacées ou d'espèces vulnérables, ne pas appliquer ce produit sans s'assurer que le terrier, la tanière ou la galerie est habité par l'espèce nuisible ciblée.

## **ÉLIMINATION**

Consulter les directives d'élimination dans le Manuel de l'opérateur pour connaître la façon appropriée d'éliminer les comprimés inutilisés ou encore, communiquer avec Degesch America Inc. ou l'organisme de réglementation provincial. Il est interdit de les déverser à ciel ouvert. Ne pas contaminer l'eau ni les aliments pour les humains ou les animaux pendant leur élimination. Le phosphore d'aluminium doit être éliminé de manière appropriée afin de minimiser les conséquences négatives sur l'environnement. Voir le Manuel de l'opérateur pour des renseignements supplémentaires à l'égard de l'élimination.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Le RODENTICIDE EN COMPRIMÉS RONDS PHOSTOXIN® DE DEGESCH contenant du phosphore d'aluminium réagit avec l'humidité de l'air, les acides et plusieurs autres liquides pour libérer un gaz, le phosphore d'hydrogène (phosphine, PH<sub>3</sub>). Une légère exposition par inhalation cause des malaises, des tintements dans les oreilles, de la fatigue, des nausées et une sensation d'oppression de la poitrine qui est soulagée lorsqu'on respire de l'air frais. Une intoxication qualifiée de modérée entraîne de la faiblesse, des vomissements, des douleurs situées au-dessus de l'estomac, des douleurs thoraciques, de la diarrhée et une dyspnée (difficulté à respirer). Les symptômes découlant d'une intoxication aiguë peuvent apparaître de quelques heures à plusieurs jours après l'exposition. Une telle intoxication peut causer un œdème pulmonaire (liquide dans les poumons), des étourdissements, une cyanose (peau bleuâtre ou violacée), une perte de conscience et la mort. En quantité suffisante, le phosphore d'hydrogène gazeux peut affecter le foie, les reins, les poumons, les systèmes nerveux et circulatoire de même qu'être à la source 1) d'un œdème pulmonaire, 2) de taux élevés des sérums glutamo-oxalacétique transaminase, glutamopyruvique transaminase et de phosphatase alcaline, d'une baisse du taux de prothrombine, d'hémorragies et de jaunisse (jaunissement de la peau) et 3) d'une hématurie (sang dans l'urine) et d'une anurie (quantité d'urine anormale ou inexistante). Ces signes pathologiques sont caractéristiques de l'hypoxie (manque d'oxygène dans les tissus). Une exposition fréquente à des concentrations supérieures à celles permises pendant quelques jours ou semaines peut causer une intoxication. L'inhalation de ce produit peut entraîner un œdème pulmonaire (liquide dans les poumons), une hyperémie (accumulation de sang dans une partie du corps), de petites hémorragies cérébrales périvasculaires et un œdème cérébral (liquide dans le cerveau). Ce produit est toxique s'il est ingéré. L'ingestion de cette substance peut causer des séquelles aux poumons et au cerveau, mais les dommages aux viscères (organes internes) sont plus courants.

Il faut traiter selon les symptômes. On suggère au médecin traitant d'utiliser les mesures suivantes s'il les juge appropriées :

Dans les cas d'intoxication légère à modérée, les symptômes peuvent apparaître jusqu'à 24 heures après l'exposition. Une surveillance doit être effectuée pendant au moins cette durée. Les signes d'intoxication aiguë apparaissent plus tôt. Tout cas d'hypoxie et d'hypotension doit être traité selon les méthodes habituelles d'oxygénation, d'intubation, de ventilation et de pression positive, au besoin. Utiliser des solutions intraveineuses, des hypertenseurs et des inotropes si nécessaire. En cas d'ingestion d'une grande quantité de phosphore d'aluminium, on peut effectuer une aspiration du contenu gastrique en insérant une sonde nasogastrique de calibre 16 French une fois que le patient est stabilisé. Il n'existe pas d'antidote spécifique. Une hémodialyse peut être indiquée en cas d'insuffisance rénale, mais elle ne permettra pas d'éliminer la toxine.

## **PREMIERS SOINS**

Entre autres symptômes de l'exposition aux produits relâchant du phosphore d'hydrogène gazeux, nous pouvons citer les maux de tête, le vertige, la nausée, des difficultés respiratoires, des vomissements et la diarrhée. Dans tous les cas d'exposition, protégez-vous, éloignez la personne exposée de la source d'exposition et emmenez-la aux urgences. Dans la mesure du possible, ayez avec vous le présent Manuel de l'opérateur, le contenant, l'étiquette ou le nom du produit et son numéro d'homologation lorsque vous cherchez à obtenir les soins d'un médecin.

## **PROTECTION DES SECOURISTES**

Le phosphure d'hydrogène gazeux est à la fois un poison systémique hautement toxique et un sévère irritant des voies respiratoires. Les personnes exposées aux phosphures solides (qui réagissent à l'humidité pour produire du phosphure d'hydrogène gazeux) peuvent poser des risques à d'autres personnes s'il y a du phosphure sur les vêtements, la peau ou les cheveux. Les secouristes doivent se protéger à l'aide d'un équipement de protection individuelle approprié avant de secourir ou de prendre soin d'une personne qui a été exposée à un produit relâchant du phosphure d'hydrogène gazeux ou lorsqu'ils pénètrent dans une zone ayant une concentration de phosphure d'hydrogène gazeux potentiellement dangereuse. Il est recommandé de porter un appareil respiratoire autonome (ARA) homologué par le NIOSH, équipé d'un masque intégral et fonctionnant en mode de pression à la demande ou en tout autre mode de pression positive OU un appareil de protection respiratoire à adduction d'air homologué par le NIOSH équipé d'un masque intégral, fonctionnant en mode de pression à la demande ou en tout autre mode de pression positive et combiné à un appareil de protection respiratoire auxiliaire autonome fonctionnant en mode de pression positive, au cours des interventions comportant une exposition à une concentration potentiellement dangereuse ou inconnue de phosphure d'hydrogène gazeux (pour obtenir des précisions au sujet de l'équipement de protection individuelle, consulter le Manuel de l'opérateur ou la rubrique PRÉCAUTIONS de l'étiquette du produit).

### **EN CAS D'INHALATION**

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance. À l'aide d'un ballon-masque qui permettra au secouriste de prévenir une éventuelle exposition secondaire au phosphure d'hydrogène gazeux, faire respirer artificiellement la personne. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### **EN CAS D'INGESTION**

Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. NE PAS BOIRE DE L'EAU. Ne rien administrer par la bouche. Ne pas faire vomir la personne. Il est probable que l'exposition produira des vomissements spontanés.

### **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS**

Dans un endroit bien aéré, donner un coup de brosse sur les vêtements et les chaussures ou les secouer pour retirer la substance. Avant de les laver, mettez les vêtements dans un endroit aéré. Ne pas laisser les vêtements contaminés dans des espaces occupés ou restreints tels qu'une voiture, une fourgonnette, une chambre de motel, etc. Laver soigneusement la peau contaminée avec du savon et de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX**

Garder les paupières écartées et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

#### **NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE 24 HEURES**

En téléphonant au centre antipoison, au médecin ou en cherchant à obtenir une aide médicale, ayez sur vous l'étiquette du contenant ou le Manuel de l'opérateur.

**POUR TOUTE URGENCE MÉDICALE HUMAINE OU ANIMALE,  
CONTACTEZ LE 1-800-308-4856.**

Vous pouvez également joindre Degesch America Inc. au 540-234-9281 ou au 1-800-330-2525, ou encore, DEGESCH CANADA au 514-852-3010.

Pour toute autre urgence chimique, veuillez joindre CHEMTREC au 1-800-424-9300 ou le Centre canadien d'urgence transport (CANUTEC) au 613-996-6666.

Pour obtenir d'autres copies de l'étiquette du produit et du Manuel de l'opérateur, veuillez contacter Degesch America Inc. au 540-234-9281.

MANUEL DE L'OPÉRATEUR POUR LA LUTTE CONTRE LES MARMOTTES COMMUNES  
(SIFFLEUX) ET LES SPERMOPHILES DE RICHARDSON

**RODENTICIDE EN COMPRIMÉS RONDS PHOSTOXIN® DE DEGESCH  
POUR LA SUPPRESSION DES MARMOTTES COMMUNES (SIFFLEUX)  
ET DES SPERMOPHILES DE RICHARDSON**

**LIRE ENTIÈREMENT L'ÉTIQUETTE, LE MANUEL DE L'OPÉRATEUR ET LES  
CONSEILS POUR LA PRÉPARATION D'UN PLAN DE GESTION DE LA FUMIGATION  
AVANT L'EMPLOI.**

**CE PRODUIT NE PEUT ÊTRE UTILISÉ QU'AVEC UN  
PLAN DE GESTION DE LA FUMIGATION DÉTAILLÉ.**

**USAGE EN MILIEU RÉSIDENTIEL STRICTEMENT INTERDIT**

**USAGE RESTREINT**

**USAGE EXTÉRIEUR EXCLUSIVEMENT**

Seuls un opérateur accrédité/certifié ou une personne dûment formée travaillant  
sous la supervision directe d'un opérateur sont autorisés à utiliser ce produit.

**Un Plan de gestion de la fumigation doit être mis par écrit AVANT TOUT TRAITEMENT.**

**GARANTIE : 55 % DE PHOSPHURE D'ALUMINIUM**

**N° D'HOMOLOGATION : 16351**

**LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**DANGER (insert skull & crossbones) POISON**

Fabriqué par :  
**DEGESCH AMERICA INC.**  
153 Triangle Drive  
P. O. Box 116  
Weyers Cave, VA24486 États-Unis  
EPA EST. 40285-VA-01  
Téléphone : 540-234-9281 ou 1-800-330-2525  
Télécopieur : 540-234-8225  
Internet : [www.degeschamerica.com](http://www.degeschamerica.com)  
Courriel : [degensch@degenschamerica.com](mailto:degensch@degenschamerica.com)

Distribué par :  
**DEGESCH CANADA**  
8685 Rue Lafrenaie  
Saint Leonard, QC  
Canada H1P 2B6  
Téléphone : 514-852-3010

## AVIS À L'UTILISATEUR

**Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur l'étiquette. L'utilisation non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.**

### NATURE DE LA RESTRICTION

L'utilisation de ce produit est RESTREINTE en raison de la toxicité aiguë élevée, par inhalation, du phosphure d'hydrogène gazeux (phosphine, PH<sub>3</sub>) qui se forme lorsque le produit est exposé à l'humidité de l'air.

La vente au détail de ce produit et son utilisation ne sont permises que lorsque l'utilisateur détient un certificat ou un permis approprié pour l'application de pesticides reconnu par les autorités de la province ou du territoire où le pesticide sera appliqué, ou lorsque l'utilisateur est un employé formé conformément au Manuel de l'opérateur. L'employé doit travailler sous la supervision directe de l'opérateur qui détient un certificat ou un permis approprié, et en sa présence constante. Ne pas utiliser ce produit autrement que selon la manière autorisée. Consulter les autorités locales de réglementation en matière de pesticides pour savoir quels permis sont nécessaires.

Ce produit s'accompagne d'une étiquette approuvée, d'un Manuel de l'opérateur et des Conseils pour la préparation d'un Plan de gestion de la Fumigation. LIRE ET COMPRENDRE L'INTÉGRALITÉ DE L'ÉTIQUETTE ET DU MANUEL DE L'OPÉRATEUR. Toutes les sections de l'étiquette et du manuel sont d'égale importance et permettent une utilisation sécuritaire et efficace du produit. Veuillez communiquer avec le fabricant si vous avez des questions ou si vous ne comprenez pas une partie de cette étiquette ou du Manuel de l'opérateur.

### NE PAS APPLIQUER À L'INTÉRIEUR.

**IL EST STRICTEMENT INTERDIT D'UTILISER CE PRODUIT À 500 MÈTRES OU MOINS DES ZONES RÉSIDENIELLES**, comme les maisons unifamiliales (sauf les maisons de ferme), les immeubles d'habitation, les centres d'hébergement et de soins de longue durée, les écoles, les garderies, les hôpitaux, les résidences services, les cliniques internes, les centres de détention, les terrains de sport, les terrains de golf, les cimetières, les parcs et les aires de loisirs.

Pour les sites d'application indiqués dans le mode d'emploi concernant les terriers de rongeurs : **NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT DANS DES RÉSEAUX DE TERRIERS SITUÉS À 30 MÈTRES OU MOINS DE BÂTIMENTS QUI SONT, OU PEUVENT ÊTRE, OCCUPÉS PAR DES HUMAINS OU DES ANIMAUX DOMESTIQUES** et dont les terres sont régies par le propriétaire ou l'exploitant du site d'application. **NE PAS APPLIQUER DANS DES TERRIERS DONT LES ENTRÉES SE SITUENT EN DESSOUS OU À L'INTÉRIEUR DE BÂTIMENTS OCCUPÉS. NE PAS UTILISER DANS DES ESPACES ALORS QU'ILS SONT OUVERTS AU PUBLIC.**

Porter un appareil de protection respiratoire approprié pour l'application du produit, la prise en charge des déversements et leur nettoyage, ainsi que pour la surveillance de la zone traitée après le traitement. Il faut porter au minimum un appareil de protection respiratoire à épuration d'air à masque intégral (masque à gaz) homologué par le NIOSH, équipé d'une boîte filtrante en mentonnière installée à l'avant ou à l'arrière et homologuée contre le phosphure d'hydrogène gazeux.

Il faut disposer d'un nombre suffisant d'appareils respiratoires autonomes (ARA) homologués par le NIOSH, équipés d'un masque intégral et fonctionnant en mode de pression à la demande ou en tout autre mode de pression positive, pour les situations d'urgence ou pour évacuer les lieux lorsque les conditions présentent un danger immédiat pour la vie ou la santé (DIVS).

Pour éviter toute exposition accidentelle, ce produit doit être entreposé loin des habitations, des lieux d'hébergement des animaux et des aires de travail normales. Entreposer le produit dans une pièce froide et sèche, équipée d'une serrure et d'un système de ventilation. Installer des pancartes d'avertissement pour prévenir l'accès des enfants et des personnes non autorisées.

Ce produit est très toxique pour les oiseaux et les mammifères. Pour éviter l'empoisonnement involontaire d'espèces en voie de disparition, d'espèces menacées ou d'espèces vulnérables, ne pas appliquer ce produit sans s'assurer que le terrier, la tanière ou les galeries sont habités par l'espèce nuisible ciblée.

Un Plan de gestion de la fumigation doit être mis par écrit AVANT TOUT TRAITEMENT.

## PRÉCAUTIONS

Dégage des gaz très nocifs.

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET PRÉVENIR L'ACCÈS DU PERSONNEL NON AUTORISÉ.**

**Mortel en cas d'inhalation, d'ingestion ou d'absorption par les yeux ou la peau.**

**NE PAS inhaler les poussières ni les gaz.**

**NE PAS ingérer les comprimés ni les poussières.**

**ÉVITER tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.**

**NE PAS manger, boire, ni fumer en manipulant le produit.**

Au contact de l'humidité, le **RODENTICIDE EN COMPRIMÉS RONDS PHOSTOXIN® DE DEGESCH** dégage du phosphure d'hydrogène (phosphine,  $\text{PH}_3$ ), un gaz toxique. **Il est interdit d'empiler des comprimés ou d'y ajouter du liquide. Une inflammation spontanée peut se produire au contact de liquides tels que l'eau, les acides ou d'autres produits chimiques.**

Porter un vêtement ample à manches longues, un pantalon, des chaussures et des chaussettes ainsi que des gants secs faits de coton ou de tout autre matériau respirant pour manipuler le RODENTICIDE EN COMPRIMÉS RONDS PHOSTOXIN® DE DEGESCH. Après la fumigation, retirer tous les vêtements protecteurs, vérifier qu'aucun comprimé ne s'y trouve, les aérer dans un endroit bien ventilé, puis les laver à fond, séparément, avant de les porter de nouveau.

Porter un appareil de protection respiratoire approprié pour l'application du produit, la prise en charge des déversements et leur nettoyage, ainsi que pour la surveillance de la zone traitée après le traitement. Il faut porter au minimum un appareil de protection respiratoire à épuration d'air à masque intégral (masque à gaz) homologué par le NIOSH, équipé d'une boîte filtrante en mentonnière installée à l'avant ou à l'arrière et homologuée contre le phosphure d'hydrogène gazeux.

Il faut disposer d'un nombre suffisant d'appareils respiratoires autonomes (ARA) homologués par le NIOSH, équipés d'un masque intégral et fonctionnant en mode de pression à la demande ou en tout autre mode de pression positive, pour les situations d'urgence ou pour évacuer les lieux lorsque les conditions présentent un danger immédiat pour la vie ou la santé (DIVS).

Toujours ouvrir le **RODENTICIDE EN COMPRIMÉS RONDS PHOSTOXIN® DE DEGESCH** à ciel ouvert. Au moment d'ouvrir la cartouche de produit, tourner celle-ci vers la direction opposée au corps et au visage et dévisser lentement le couvercle. Ne jamais ouvrir ces contenants dans une atmosphère inflammable, même si le risque d'inflammation spontanée est très faible. Si le contenant scellé du **RODENTICIDE EN COMPRIMÉS RONDS PHOSTOXIN® DE DEGESCH** se casse, l'eau ou l'humidité peut causer une libération soudaine de phosphure d'hydrogène qui, sous certaines conditions, peut être inflammable.

**NE PAS APPLIQUER À L'INTÉRIEUR.**

**IL EST STRICTEMENT INTERDIT D'UTILISER CE PRODUIT À 500 MÈTRES OU MOINS DES ZONES RÉSIDENTIELLES**, comme les maisons unifamiliales (sauf les maisons de ferme), les immeubles d'habitation, les centres d'hébergement et de soins de longue durée, les écoles, les garderies, les hôpitaux, les résidences services, les cliniques internes, les centres de détention, les terrains de sport, les terrains de golf, les cimetières, les parcs et les aires de loisirs.

Pour les sites d'application indiqués dans le mode d'emploi concernant les terriers de rongeurs : **NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT DANS DES RÉSEAUX DE TERRIERS SITUÉS À 30 MÈTRES OU MOINS DE BÂTIMENTS QUI SONT, OU PEUVENT ÊTRE, OCCUPÉS PAR DES HUMAINS OU DES ANIMAUX DOMESTIQUES** et dont les terres sont régies par le propriétaire ou l'exploitant du site d'application. **NE PAS APPLIQUER DANS DES TERRIERS DONT LES ENTRÉES SE SITUENT EN DESSOUS OU À L'INTÉRIEUR DE BÂTIMENTS OCCUPÉS. NE PAS UTILISER DANS DES ESPACES ALORS QU'ILS SONT OUVERTS AU PUBLIC.**

Vol de produit : Déclarer sans délai tout vol de fumigants à base de phosphure métallique au service de police local. Le titulaire d'homologation doit être informé de tout incident mettant en cause son produit.

## DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Toxique pour les oiseaux et les mammifères. **NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable et en eau d'irrigation ou les habitats aquatiques comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les milieux humides pendant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.



Afin d'éviter l'empoisonnement involontaire d'espèces en voie de disparition, d'espèces menacées ou d'espèces vulnérables, ne pas appliquer ce produit sans s'assurer que le terrier, la tanière ou la galerie est habité par l'espèce nuisible ciblée.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Le RODENTICIDE EN COMPRIMÉS ROUNDS PHOSTOXIN® DE DEGESCH contenant du phosphore d'aluminium réagit avec l'humidité contenue dans l'air, les acides et plusieurs autres liquides pour libérer un gaz, le phosphore d'hydrogène (phosphine, PH<sub>3</sub>). Une légère exposition par inhalation cause des maux de tête, des tintements dans les oreilles, de la fatigue, des nausées et une sensation d'oppression de la poitrine qui est soulagée lorsqu'on respire de l'air frais. Une intoxication qualifiée de modérée entraîne de la faiblesse, des vomissements, des douleurs situées au-dessus de l'estomac, des douleurs thoraciques, de la diarrhée et une dyspnée (difficulté de respiration à respirer). Les symptômes découlant d'une intoxication aiguë peuvent apparaître de quelques heures à plusieurs jours après l'exposition. Une telle intoxication peut causer un œdème pulmonaire (liquide dans les poumons), des étourdissements, une cyanose (peau bleuâtre ou violacée), une perte de conscience et la mort. En quantité suffisante, la phosphine peut affecter le foie, les reins, les poumons, les systèmes nerveux et circulatoire de même qu'être à la source 1) d'un œdème pulmonaire, 2) de taux élevés des sérums glutamo-oxalacétique transaminase, glutamopyruvique transaminase et de phosphatase alcaline, d'une baisse du taux de prothrombine, d'hémorragies et de jaunisse (jaunissement de la peau) et 3) d'une hématurie (sang dans l'urine) et d'une anurie (quantité d'urine anormale ou inexistante). Ces signes pathologiques sont caractéristiques de l'hypoxie (manque d'oxygène dans les tissus). Une exposition fréquente à des concentrations supérieures à celles permises pendant quelques jours ou semaines peut causer une intoxication. L'inhalation de ce produit peut entraîner un œdème pulmonaire (liquide dans les poumons), une hyperémie (accumulation de sang dans une partie du corps), de petites hémorragies cérébrales périvasculaires et un œdème cérébral (liquide dans le cerveau). Ce produit est toxique s'il est ingéré. L'ingestion de cette substance peut causer des séquelles aux poumons et au cerveau, mais les dommages aux viscères (organes internes) sont plus courants.

Il faut traiter selon les symptômes. On suggère au médecin traitant d'utiliser les mesures suivantes s'il les juge appropriées :

Dans les cas d'intoxication légère à modérée, les symptômes peuvent apparaître jusqu'à 24 heures après l'exposition. Une surveillance doit être effectuée pendant au moins cette durée. Les signes d'intoxication aiguë apparaissent plus tôt. Tout cas d'hypoxie et d'hypotension doit être traité selon les méthodes habituelles d'oxygénation, d'intubation, de ventilation et de pression positive, au besoin. Utiliser des solutions intraveineuses, des hypertenseurs et des inotropes si nécessaire. En cas d'ingestion d'une grande quantité de phosphore d'aluminium, on peut effectuer une aspiration du contenu gastrique en insérant une sonde nasogastrique de calibre 16 French une fois que le patient est stabilisé. Il n'existe pas d'antidote spécifique. Une hémodialyse peut être indiquée en cas d'insuffisance rénale, mais elle ne permettra pas d'éliminer la toxine.

### **PREMIERS SOINS**

Entre autres symptômes de l'exposition aux produits relâchant du phosphore d'hydrogène gazeux, nous pouvons citer les maux de tête, le vertige, la nausée, des difficultés respiratoires, des vomissements et la diarrhée. Dans tous les cas d'exposition, protégez-vous, éloignez la personne exposée de la source d'exposition et emmenez-la aux urgences. Dans la mesure du possible, ayez avec vous le présent Manuel de l'opérateur, le contenant, l'étiquette ou le nom du produit et son numéro d'homologation lorsque vous cherchez à obtenir les soins d'un médecin.

### **PROTECTION DES SECOURISTES**

Le phosphore d'hydrogène gazeux est à la fois un poison systémique hautement toxique et un sévère irritant des voies respiratoires. Les personnes exposées aux phosphures solides (qui réagissent à l'humidité pour produire du phosphore d'hydrogène) peuvent poser des risques à d'autres personnes s'il y a du phosphore sur les vêtements, la peau ou les cheveux. Les secouristes doivent se protéger à l'aide d'un équipement de protection individuelle approprié avant de secourir ou de prendre soin d'une personne qui a été exposée à un produit relâchant du phosphore d'hydrogène gazeux ou lorsqu'ils pénètrent dans une zone ayant une concentration de phosphore d'hydrogène gazeux potentiellement dangereuse. Un appareil respiratoire autonome fonctionnant par pression positive et approuvé par le NIOSH est recommandé lors des interventions concernant une exposition aux concentrations de phosphine potentiellement dangereuses ou inconnues (voir la rubrique MISES EN GARDE de l'étiquette du produit ou le Manuel de l'opérateur pour avoir plus de renseignements sur l'équipement de protection individuelle).

### **EN CAS D'INHALATION**

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance. À l'aide d'un ballon-masque qui permettra au secouriste de prévenir une éventuelle exposition secondaire au phosphore d'hydrogène gazeux, faire respirer artificiellement la personne. Ne pas pratiquer la bouche-à-bouche. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### **EN CAS D'INGESTION**

Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **PAS BOIRE DE L'EAU.** Ne rien administrer par la bouche. Ne pas faire vomir la personne. Il est probable que l'exposition produira des vomissements spontanés.

### **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS**

Dans un endroit bien aéré, donner un coup de brosse sur les vêtements et les chaussures ou les secouer pour retirer la substance. Avant de les laver, mettre les vêtements dans un endroit aéré. Ne pas laisser les vêtements contaminés dans des espaces occupés ou restreints tels qu'une voiture, une fourgonnette, une chambre de motel, etc. Laver soigneusement la peau contaminée avec du savon et de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX**

Garder les paupières écartées et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

#### **NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE 24 HEURES**

En téléphonant au centre antipoison, au médecin ou en cherchant à obtenir une aide médicale, ayez sur vous l'étiquette du contenant ou le Manuel de l'opérateur.

#### **POUR TOUTE URGENCE MÉDICALE HUMAINE OU ANIMALE, CONTACTEZ LE 1-800-308-4856.**

Vous pouvez également joindre Degesch America Inc. au 540-234-9281 ou au 1-800-330-2525, ou encore DEGESCH CANADA Au 514-852-3010.

Pour toute autre urgence chimique, veuillez joindre CHEMTREC au 1-800-424-9300 ou le Centre canadien d'urgence transport (CANUTEC) au 613-996-6666.

### **MODE D'EMPLOI**

Un Plan de gestion de la fumigation doit être mis pas écrit **AVANT TOUTE FUMIGATION.**

Porter un vêtement ample à manches longues, un pantalon, des chaussettes, des chaussures ainsi que des gants secs faits de coton ou de tout autre matériau respirant pour manipuler le **RODENTICIDE EN COMPRIMÉS RONDS PHOSTOXIN® DE DEGESCH.**

Porter un appareil de protection respiratoire approprié pour l'application du produit, la prise en charge des déversements et leur nettoyage, ainsi que pour la surveillance de la zone traitée après le traitement. Il faut porter au minimum un appareil de protection respiratoire à épuration d'air à masque intégral (masque à gaz) homologué par le NIOSH, équipé d'une boîte filtrante en mentonnière installée à l'avant ou à l'arrière et homologuée contre le phosphore d'hydrogène gazeux.

#### **Liste des rongeurs fousseurs**

Utiliser le **RODENTICIDE EN COMPRIMÉS RONDS PHOSTOXIN® DE DEGESCH** uniquement à l'extérieur, pour la suppression des marmottes communes (siffleux) et des spermophiles de Richardson.

#### **Sites d'application**

L'utilisation de ce produit à l'extérieur est **SEULEMENT** permise aux endroits suivants :

- fermes;
- vergers;
- zones non cultivées (comme les pâturages et les parcours naturels);
- aéroports;
- emprises;
- barrages en terre;
- autres sites institutionnels ou industriels en milieu non résidentiel.

## **NE PAS APPLIQUER À L'INTÉRIEUR.**

**IL EST STRICTEMENT INTERDIT D'UTILISER CE PRODUIT À 500 MÈTRES OU MOINS DES ZONES RÉSIDENNELLES**, comme les maisons unifamiliales (sauf les maisons de ferme), les immeubles d'habitation, les centres d'hébergement et de soins de longue durée, les écoles, les garderies, les hôpitaux, les résidences services, les cliniques internes, les centres de détention, les terrains de sport, les terrains de golf, les cimetières, les parcs et les aires de loisirs.

Lorsque ce produit est utilisé à l'un ou l'autre des endroits indiqués ci-dessus, **NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT DANS DES RÉSEAUX DE TERRIERS SITUÉS À 30 MÈTRES OU MOINS DE BÂTIMENTS QUI SONT, OU PEUVENT ÊTRE, OCCUPÉS PAR DES HUMAINS OU DES ANIMAUX DOMESTIQUES** et dont les terres sont régies par le propriétaire ou l'exploitant du site d'application. **NE PAS APPLIQUER DANS DES TERRIERS DONT LES ENTRÉES SE SITUENT EN DESSOUS OU À L'INTÉRIEUR DE BÂTIMENTS OCCUPÉS. NE PAS UTILISER DANS DES ESPACES ALORS QU'ILS SONT OUVERTS AU PUBLIC. POUR TOUTES LES AUTRES APPLICATIONS, LA RESTRICTION RELATIVE AUX ZONES RÉSIDENNELLES S'APPLIQUE (C'EST-À-DIRE 500 MÈTRES).**

Dans le Plan de gestion de la fumigation, documenter tous les terriers dont les entrées se situent en dessous ou à l'intérieur de bâtiments occupés. **NE PAS fumiger ces terriers.** Vérifier aussi s'il n'y a pas d'autre endroit par lequel le gaz peut pénétrer dans les bâtiments occupés après l'application du produit dans des terriers. Si, à partir d'un terrier donné, un gaz peut se déplacer jusqu'à l'intérieur de canalisations et de conduites, **NE PAS** le traiter.

### **Installation de pancartes d'avertissement dans les zones de fumigation**

Lorsque ce produit est utilisé à l'extérieur à l'un ou l'autre des endroits indiqués ci-dessus, l'opérateur accrédité/certifié doit installer des pancartes d'avertissement autour du site d'application. Une pancarte d'avertissement adéquate doit mesurer au moins 35 cm de longueur et 25 cm de largeur et être fabriquée de matériaux suffisamment solides pour résister aux intempéries. Les pancartes d'avertissement devraient être posées avant la fumigation pour empêcher les personnes non autorisées de s'approcher et porter les indications suivantes :

1. Le mot **DANGER** écrit en lettres d'au moins 7 cm de haut et le symbole de la **TÊTE DE MORT** en rouge.
2. Le pictogramme « **ACCÈS INTERDIT AUX PIÉTONS** ».
3. L'énoncé « **Zone en cours de fumigation. INTERDICTION D'ENTRER** ».
  - La date et l'heure du début de la fumigation.
4. Le nom du fumigant utilisé : **RODENTICIDE EN COMPRIMÉS ROUNDS PHOSTOXIN® DE DEGESCH, n° d'homologation 16351.**
5. Les coordonnées (nom, adresse et numéro de téléphone) du responsable de la fumigation.
6. Un numéro de téléphone d'urgence permettant de joindre une personne-ressource en tout temps.

Les pancartes d'avertissement peuvent être enlevées deux jours après le dernier traitement. Seul un opérateur accrédité/certifié peut autoriser le retrait des pancartes d'avertissement.

### **Procédures d'application**

1. Mettre un ou deux comprimés du rodenticide Phostoxin® de Degesch dans chaque terrier. Bien sceller avec de la terre après avoir rempli l'ouverture de papier journal en boules, d'une motte de terre ou de quelque chose de semblable pour empêcher la terre de recouvrir les comprimés de rodenticide Phostoxin® de Degesch, ce qui bloquerait le dégagement de phosphore d'hydrogène gazeux. Il faut absolument essayer de sceller toutes les ouvertures du terrier.
2. Pour la suppression des spermophiles de Richardson, il est recommandé d'appliquer le produit juste avant la tombée de la nuit (pendant que la luminosité est encore suffisante), car à cette heure, les rongeurs seront probablement rentrés dans leur terrier.
3. En général, il faut utiliser des doses moins élevées pour un sol compact et humide et des doses plus élevées pour un sol poreux et plus sec. Si les terriers traités sont rouverts, traiter de nouveau comme indiqué ci-dessus, un à trois jours après le premier traitement.
4. Utiliser le rodenticide en comprimés ronds Phostoxin® de Degesch uniquement à l'extérieur, pour la suppression des marmottes communes (siffleux) et des spermophiles de Richardson.
5. Afin d'éviter l'empoisonnement involontaire d'espèces en voie de disparition, d'espèces menacées ou d'espèces vulnérables, ne pas appliquer ce produit sans s'assurer que le terrier, la tanière ou la galerie est habité par l'espèce nuisible ciblée.

## **ÉLIMINATION**

Les déchets de pesticides sont toxiques. Il est interdit de les déverser à ciel ouvert. Ne pas jeter ce produit ou des matériaux contenant ce produit dans les cours d'eau naturels, les terres humides (marécages, tourbières, marais, étangs, etc.) ou les réseaux de collecte des eaux municipales. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable et en eau d'irrigation ou les habitats aquatiques comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les milieux humides pendant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Le phosphore d'aluminium doit être éliminé de manière appropriée afin de minimiser les conséquences négatives sur l'environnement.

Pour des renseignements sur l'élimination des comprimés inutilisés, communiquer avec Degesch America Inc. ou l'agence de réglementation provinciale. En cas de déversement ou pour le nettoyage d'un déversement, contacter Degesch America Inc. et l'organisme de réglementation provincial.

### **Élimination du contenant**

Ne pas réutiliser ce contenant pour un autre usage. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être jeté dans un site de collecte de contenants. Communiquer avec le distributeur ou le vendeur du produit ou encore avec la municipalité pour connaître l'emplacement du site de collecte le plus proche.

Le contenant du produit doit être nettoyé avant son élimination, c'est-à-dire avant de le jeter dans un site de collecte de contenants. Un appareil de protection respiratoire approprié doit être porté pendant ce processus. L'élimination devrait avoir lieu dans une zone réservée à cet effet, bien ventilée ou à l'extérieur, loin de toute habitation, pour prévenir l'accès du personnel non autorisé.

1. Rincer à l'eau trois fois le contenant vide. Éliminer l'eau de rinçage dans un site d'enfouissement sanitaire, en la déversant sur le sol ou par une autre méthode approuvée.
2. Sinon, exposer le contenant vide et débouché aux conditions atmosphériques pendant un ou deux jours pour que les résidus soient désactivés par voie sèche en étant exposés à l'air. Si l'exposition est suffisante, la poussière résiduelle ressemblera à une poudre d'un blanc grisâtre. Cette poudre n'est pas un déchet dangereux, car elle contient seulement une petite quantité de phosphore d'aluminium qui n'a pas réagi.
3. Une fois que le contenant vide et rincé est nettoyé, on peut le rendre inutilisable en le perforant.
4. En l'absence de site de collecte de contenants à proximité, éliminer le contenant conformément aux exigences provinciales.
- 5.

## **DÉVERSEMENTS ET NETTOYAGE**

Tout déversement qui ne résulte pas d'une manipulation ou une application normale peut générer de fortes concentrations de phosphore d'hydrogène gazeux. Porter un appareil de protection respiratoire approprié pour la prise en charge des déversements et leur nettoyage. Il faut porter au minimum un appareil de protection respiratoire à épuration d'air à masque intégral (masque à gaz) homologué par le NIOSH, équipé d'une boîte filtrante en mentonnière installée à l'avant ou à l'arrière et homologuée contre le phosphore d'hydrogène gazeux.

Porter un vêtement ample à manches longues, un pantalon, des chaussettes, des chaussures ainsi que des gants secs faits de coton ou de tout autre matériau respirant pour manipuler le RODENTICIDE EN COMPRIMÉS ROUNDS PHOSTOXIN® DE DEGESCH.

Ne jamais utiliser de l'eau pour nettoyer un déversement de RODENTICIDE EN COMPRIMÉS ROUNDS PHOSTOXIN® DE DEGESCH. L'eau, les acides et les autres liquides qui entrent en contact avec des comprimés intacts ont pour effet d'accélérer la production de phosphore d'hydrogène gazeux, ce qui peut entraîner un risque de toxicité ou d'incendie.

### **Procédures à suivre en cas de déversements**

1. Remettre tous les contenants intacts dans des caisses en carton ou dans tout autre type d'emballage et les entreposer.

2. Si les contenants sont percés ou endommagés et risquent de fuir, il est possible de les réparer provisoirement avec du ruban adhésif en aluminium, ou encore, on peut transférer les comprimés ronds de RODENTICIDE PHOSTOXIN® DE DEGESCH dans un contenant en métal solide, qui doit être fermé hermétiquement et étiqueté correctement « Phosphure d'aluminium ». Transporter les contenants endommagés dans un endroit convenant à l'entreposage de pesticides pour qu'ils soient inspectés. Communiquer avec le fabricant pour obtenir des instructions et des recommandations supplémentaires.
3. Si le déversement accidentel s'est produit dans les minutes qui précèdent, ramasser les comprimés et les remettre dans le contenant d'origine s'ils sont intacts; refermer bien le couvercle. Si les contenants sont endommagés, placer les comprimés ramassés dans un contenant en métal solide. **Attention : Si on ouvre les contenants par la suite, il y a un risque d'inflammation spontanée. Dans la mesure du possible, ouvrir les contenants à l'extérieur. Ne pas ouvrir les contenants dans un environnement explosif.**
4. Si on ignore quand le déversement s'est produit, ou si les comprimés sont contaminés par le sol, des débris, de l'eau, etc., communiquer avec Degesch America Inc. ou l'organisme de réglementation provincial.

## PLAN DE GESTION DE LA FUMIGATION

Un Plan de gestion de la fumigation doit être mis par écrit AVANT TOUT TRAITEMENT.

L'opérateur accrédité/certifié est responsable de travailler avec les propriétaires et/ou les employés responsables du site à fumiger afin d'élaborer et suivre un Plan de gestion de la fumigation. Le Plan de gestion de la fumigation est censé assurer une fumigation sûre et efficace. Il doit tenir compte des caractéristiques du site et comprendre des exigences appropriées de surveillance et de notification, ainsi qu'un registre permettant de consigner le fait que les mesures suivantes ont été prises :

1. Examiner le site afin de s'assurer qu'il convient à la fumigation.
2. Quand il faut sceller, consulter les archives pour trouver des changements au réseau de tunnels du terrier, des fuites du scellant, et surveiller les bâtiments occupés adjacents pour en assurer la sécurité.
3. Avant chaque fumigation, réviser tous les plans de gestion de la fumigation, les fiches signalétiques (MSDS), le Manuel de l'opérateur en vigueur et les autres procédures de sécurité avec les responsables de l'entreprise et les employés concernés.
4. Consulter les responsables de l'entreprise en développant des procédures et des mesures de sécurité pour les travailleurs avoisinants qui seront dans et près du site et à proximité pendant l'application.
5. Confirmer que les travailleurs avoisinants et les passants ne seront pas exposés pendant la fumigation.
6. Rédiger des procédures que les autorités locales peuvent suivre pour aviser les riverains au cas d'urgence.
7. Confirmer l'emplacement des pancartes d'avertissement autour du site d'application pour protéger toute la zone en cours de fumigation.
8. Confirmer que l'équipement de sécurité exigé soit en place et que la main d'œuvre nécessaire soit disponible pour effectuer une fumigation sûre et efficace.

Il importe de noter que certains plans de gestion de la fumigation sont plus complets que d'autres. Chaque Plan de gestion de la fumigation devrait refléter l'expérience et l'expertise de l'opérateur accrédité/certifié, ainsi que les conditions du réseau de tunnels du terrier et des environs.

En plus d'élaborer le Plan de gestion de la fumigation, l'opérateur accrédité/certifié doit lire l'intégralité de l'étiquette et du Manuel de l'opérateur et suivre attentivement les instructions qui s'y trouvent. Si l'opérateur accrédité/certifié a des questions au sujet de l'élaboration du Plan de gestion de la fumigation, il peut contacter le fabricant du produit pour obtenir de l'aide complémentaire.

Il faut conserver le Plan de gestion de la fumigation et toute documentation pertinente, y compris les rapports de surveillance, pendant deux années au minimum.

## CONSEILS POUR LA PRÉPARATION D'UN PLAN DE GESTION DE LA FUMIGATION

### But

Un Plan de gestion de la fumigation est une description organisée et écrite des étapes exigées pour assurer une fumigation sûre, efficace et légale. De plus, il vous aidera, ainsi qu'à quiconque utilise un produit pesticide, de respecter les exigences indiquées sur l'étiquette. Les conseils qui suivent vous aideront à tenir compte de tous les éléments nécessaires pour préparer et fumiger le réseau de tunnels d'un terrier.

Ces conseils sont destinés à vous aider à organiser toute fumigation que vous envisagez AVANT LE TRAITEMENT MÊME. Ils devraient être assez stricts, mais aussi assez flexibles pour permettre à l'opérateur possédant expérience et expertise d'apporter des changements d'après les conditions qui peuvent exister sur le terrain. En suivant une procédure étape par étape qui est également flexible, il est possible d'effectuer une fumigation sûre et efficace.

Avant le début de toute fumigation, lire et examiner soigneusement l'étiquette du produit et le Manuel de l'opérateur. Ces renseignements doivent aussi être fournis aux responsables concernés de l'entreprise (superviseurs, chefs d'équipe, agents de sécurité, etc.) qui sont chargés du site. La préparation est la clé à toute fumigation réussie. Si vous ne trouvez pas d'instructions précises pour le type de fumigation que vous envisagez dans le présent document, vous pouvez rédiger des procédures semblables en vous servant de ce document comme guide ou communiquez avec Degesch America Inc. pour obtenir de l'aide. Enfin, avant de commencer à fumiger, vous devez connaître les lois et les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux, et vous y conformer. La réussite de votre fumigation dépend non seulement de votre capacité à faire votre métier, mais aussi du respect que vous portez à l'ensemble des règles, des règlements et des procédures exigés par les organismes gouvernementaux.

### LISTE DE VÉRIFICATION POUR UN PLAN DE GESTION DE LA FUMIGATION

Cette liste de vérification vous aidera à tenir compte des éléments dont il faut tenir compte avant d'effectuer toute fumigation. Elle met l'accent sur les mesures de sécurité pour protéger les gens et la propriété. Elle est destinée à servir de guide pour préparer le Plan de gestion de la fumigation exigé. Il faut inclure chaque élément applicable à la fumigation. Cependant, il convient de souligner que chaque fumigation est différente et que l'ensemble des éléments ne s'appliquera pas nécessairement à tous les sites de fumigation.

#### A. PLANIFICATION ET PRÉPARATION PRÉLIMINAIRE

1. Déterminer le but de la fumigation.
  - a. Suppression d'espèces de vertébrés nuisibles.
2. Déterminer le type de fumigation.
  - a. Zone extérieure – réseau ouvert de terriers (spermophiles et marmottes communes).
3. Inspecter le site afin de s'assurer qu'il convient à la fumigation. Connaître parfaitement le site à fumiger, y compris :
  - a. Le plan général de la zone ou du réseau de tunnels du terrier, le risque d'inflammation et d'incendie, les bâtiments attenants, les voies d'évacuation et d'autres risques uniques ou caractéristiques de la zone ou du réseau de tunnels du terrier. Préparer avec le propriétaire ou l'opérateur/responsable, un plan ou un dessin de la zone ou du réseau de tunnels du terrier devant être fumigé, indiquant les particularités, les dangers et les caractéristiques de la zone ou du réseau de tunnels du terrier.
  - b. Le nombre et l'identification des personnes qui entrent habituellement dans la zone à fumiers (employés, visiteurs, clients, etc.)
  - c. L'historique du dernier traitement du réseau de tunnels du terrier si disponible.
  - d. L'accessibilité de connexion aux services publics.
  - e. Le téléphone ou d'autres moyens de communication les plus près. En marquer l'emplacement sur le plan/dessin.
  - f. Les dispositifs d'arrêt d'urgence pour l'électricité, l'eau et le gaz. En marquer l'emplacement sur le plan/dessin.
  - g. Le numéro de téléphone d'urgence des services locaux de santé, d'incendie, de police, de l'hôpital et du médecin de garde.

- h. Le nom et le numéro de téléphone (de jour et de nuit) des responsables appropriés de l'entreprise.
- i. Vérifier, noter et préparer les emplacements où l'application de fumigants doit se faire.
- j. Réviser l'étiquette et le Manuel de l'opérateur.
- k. Considérations relatives à la durée de l'exposition :
  - 1. Produit à employer.
  - 2. Période de fumigation minimale, comme définie et décrite dans les indications de l'étiquette.
  - 3. Durée d'interruption nécessaire.
  - 4. Exigences de nettoyage, y compris l'équipement et les besoins en personnel, si nécessaire.
- l. Détermination de la dose.
  - 1. Capacité et méthodes de scellage du terrier.
  - 2. Recommandations de l'étiquette.
  - 3. Température, humidité, vent.
  - 4. Historique de fumigation du terrier.
  - 5. Durée d'exposition.
  - 6. Quantité de fumigant utilisée : nombre de comprimés.
- m. Distance par rapport à d'autres bâtiments, sur site, avoisinants ou hors site, d'aires de loisir ou de secteurs dans lesquels des passants peuvent être exposés.

## B. PERSONNEL

- 1. Confirmer par écrit que tout le personnel sur place et autour du site à fumiger a été informé avant l'application du fumigant. Considérer l'utilisation d'une liste de vérification sur laquelle chaque employé appose ses initiales pour indiquer qu'il a été avisé.
- 2. Veiller à ce que tout le personnel chargé de la fumigation ait lu le Manuel de l'opérateur, la fiche signalétique et le Plan de gestion de la fumigation concernant les risques éventuels et le choix de l'équipement de protection personnelle.
- 3. Confirmer que tout le personnel connaît les mesures d'urgence et sait quoi faire dans un tel cas.
- 4. Indiquer à tout le personnel la marche à suivre pour signaler tout accident ou incident lié à l'exposition au fumigant. Fournir un numéro de téléphone pour signaler une urgence.
- 5. Préciser à tout le personnel de signaler aux autorités appropriées tout vol de fumigant et de matériel de fumigation.
- 6. Établir un point de rencontre pour tout le personnel au cas d'urgence.

## C. SURVEILLANCE

- 1. Sécurité
  - a. L'exposition au phosphore d'hydrogène gazeux ne doit pas dépasser 0,1 ppm pour les travailleurs ne portant pas d'appareil de protection et les passants. **Il faut évacuer les lieux si la concentration de phosphore d'hydrogène gazeux est supérieure à 0,1 ppm.** La concentration de phosphore d'hydrogène gazeux doit être mesurée à l'aide de tubes détecteurs à faible niveau ou d'instruments de mesure électroniques.

## D. NOTIFICATION

- 1. Confirmer que toutes les autorités locales concernées (pompiers, police, etc.) ont été avisées selon les instructions de l'étiquette, les règlements locaux et les indications du client.
- 2. Préparer une procédure écrite (« Plan d'intervention d'urgence ») qui contient des directives explicites, des noms et des numéros de téléphone afin de pouvoir aviser les autorités locales si les concentrations de phosphore d'hydrogène gazeux dépassent les limites permises dans une zone, ce qui pourrait être dangereux pour les passants ou pour les animaux domestiques. Décrire dans cette section les éléments-clé d'un Plan d'intervention d'urgence et inclure un renvoi aux procédures d'évacuation, etc.

## **E. PROCÉDURES DE SCELLAGE**

1. Trouver l'emplacement de toutes les ouvertures du réseau de tunnels du terrier. Le scellage doit être suffisant pour supprimer les espèces nuisibles. Bien s'assurer que le matériel de scellage demeure intact jusqu'à la fin de la fumigation.
2. Si le réseau de terriers a déjà été fumigé, consulter l'information sur le scellage du Plan de gestion de la fumigation précédent.
3. S'assurer qu'aucune construction ni aucun réaménagement n'ont changé le terrier de façon à modifier la fumigation.
4. Il faut placer des pancartes d'avertissement autour du site fumigé afin d'empêcher les personnes non autorisées d'y accéder.

## **F. PROCÉDURES D'APPLICATION ET DURÉE DE LA FUMIGATION**

1. Planifier soigneusement et appliquer le produit selon les exigences de l'étiquette.
2. Porter un appareil de protection respiratoire approprié pour l'application du produit, la prise en charge des déversements et leur nettoyage ainsi que pendant l'inspection du site traité après le traitement.
3. Vêtements de protection : Porter un vêtement ample à manches longues, un pantalon, des chaussures et des chaussettes ainsi que des gants secs faits de coton ou de tout autre matériau respirant pour manipuler les comprimés de phosphure d'aluminium. Les gants doivent rester secs pendant le traitement.
4. Bien se laver les mains après avoir manipulé des comprimés de phosphure d'aluminium.
5. Après la fumigation, retirer tous les vêtements de protection, vérifier qu'aucun comprimé ne s'y trouve, les aérer dans un endroit bien ventilé, puis les laver à fond, séparément, avant de les porter de nouveau.

## **G. OPÉRATIONS APRÈS L'APPLICATION**

1. Remiser tous les produits de fumigation inutilisés dans un site d'entreposage approuvé pour les produits chimiques et équipé d'une serrure.
2. Inspection de suivi et traitement supplémentaire : Inspecter la zone traitée un à deux jours après le traitement pour repérer les signes d'activité résiduelle de l'espèce ciblée. Traiter de la même façon tous les terriers qui se sont rouverts.
3. Enlever les pancartes d'avertissement deux jours après le dernier traitement. Seul un opérateur accrédité/certifié peut autoriser le retrait des pancartes d'avertissement.
4. Aviser l'entreprise/le client que les employés/les autres personnes peuvent retourner au travail ou être autorisés à entrer dans la zone.